

# Élections : peut-on s'inscrire sur la liste électorale d'une mairie et voter la même année ?

Vérifié le 01 février 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

## Elections européennes 2024 : date limite d'inscription sur les listes électorales

Publié le 1 février 2024

Pour élire les représentants français au Parlement européen le 9 juin 2024 (outre-mer le 8 ou 9 juin), vous devez [vous inscrire sur la liste électorale d'une mairie avant une date limite](#).

Oui, vous pouvez vous inscrire et voter la même année. Mais vous devez vous inscrire au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi qui précède le 1<sup>er</sup> tour. Ce délai est reporté au 10<sup>e</sup> jour avant le 1<sup>er</sup> tour si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré).

## Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales (Démarche en ligne)

Ministère chargé de l'intérieur

Permet au citoyen français et au citoyen européen de demander son inscription sur les listes électorales d'une mairie pour voter en France. Accessible à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

**L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite.** Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, car s'ils ne sont pas raccordés aux services de votre commune : votre demande d'inscription ne sera pas transmise.

**Pour voter lors des élections européennes 2024, vous devez faire cette démarche en ligne au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2024.**